



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2025

Paris | 22 juillet 2025

# AVERTISSEMENT

Ce document est fourni par Soitec (la « Société ») à titre d'information uniquement.

L'activité commerciale et la situation financière de la Société sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2024-2025 de la Société (qui inclut notamment le Rapport Financier annuel 2024-2025) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro D.25-0439 en date du 11 juin 2025. La version française du Document d'Enregistrement Universel 2024-2025 ainsi qu'une traduction anglaise à titre informatif de ce document, peuvent être consultées sur le site Internet de la Société ([www.soitec.com](http://www.soitec.com)), à la rubrique Investisseurs – Information Réglementée – Rapports et résultats financiers et autres communiqués réglementés.

Votre attention est attirée sur les facteurs de risque décrits au Chapitre 2.1 (Facteurs de risques et dispositifs de maîtrise en place) du Document d'Enregistrement Universel 2024-2025.

Ce document contient des informations sommaires et doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2024-2025.

Ce document contient certaines déclarations prospectives. Ces éléments prospectifs concernent les perspectives, les développements futurs et la stratégie future de la Société et sont basés sur des analyses des prévisions de bénéfices et des estimations des montants non encore déterminables. Par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes en ce qui a trait aux événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les performances futures de la Société. La survenance de tout risque décrit au Chapitre 2.1 (Facteurs de risques et dispositifs de maîtrise en place) du Document d'Enregistrement Universel 2024-2025 peut avoir un impact sur ces déclarations prospectives. En particulier, les tensions géopolitiques actuelles, les pressions inflationnistes persistantes, l'incertitude entourant la politique monétaire et les perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient avoir des répercussions plus importantes ou plus persistantes qu'actuellement anticipé dans ces déclarations prospectives.

Tous les segments de marché présentés sont basés sur des estimations internes et se rapportent à la part du segment de marché desservi et ciblé par Soitec, qui peut exclure des segments plus larges du marché et des technologies concurrentes.

La position financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de la Société, ainsi que les tendances dans le secteur dans lequel la Société opère, peuvent différer considérablement de celles contenues dans ce document. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie de la Société et le développement dans le secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce document, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou du développement futurs de la Société.

La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de corriger toute déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui peut survenir après la date du présent document. Ce document ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres de la Société dans un pays quelconque. Ce document, ou une partie de celui-ci, ne doit pas constituer la base ou être invoqué dans le cadre de tout contrat, engagement ou décision d'investissement.

Notamment, ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l'achat, la souscription ou la vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux

États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption de l'enregistrement en vertu de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique de titres de la Société aux États-Unis.

# INTRODUCTION

**Frédéric Lissalde** – Président du Conseil d'administration

# PARTICIPANTS

## Les intervenants

**Frédéric Lissalde\***

Président du Conseil d'administration et Président de cette Assemblée

**Pierre Barnabé**

Directeur Général

**Emmanuelle Bely**

Secrétaire du Conseil d'administration et Secrétaire de cette Assemblée

**Albin Jacquemont**

Directeur Financier

## Les scrutateurs

**Samuel Dalens\***

Représentant Bpifrance Participations  
Scrutateur

**Domitille Laude\***

Représentant CEA Investissement  
Scrutateur

## Les Commissaires aux comptes

**Laurent Genin**

Représentant KPMG S.A.

**Benjamin Malherbe**

Représentant Ernst & Young Audit

\*Membres du bureau

# AGENDA

#01

Introduction du Président de  
l'Assemblée Générale

Frédéric Lissalde

#02

Activité de la Société au cours  
de l'exercice 2024-2025

Pierre Barnabé

#03

Stratégie  
de Durabilité

Pierre Barnabé

#04

États financiers 2024-2025

Albin Jacquemont

#05

Gouvernance

Frédéric Lissalde

#06

Rémunérations des  
mandataires sociaux

Delphine Segura Vaylet

#07

Rapports des Commissaires  
aux comptes

Laurent Genin et Benjamin Malherbe

Questions  
&  
Réponses

#08

Vote des résolutions

Emmanuelle Bely

# ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025

**Pierre Barnabé** – Directeur Général

# MESSAGES CLÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Dans un environnement complexe, la performance de l'exercice 2024-2025 reflète**

Chiffre d'affaires en baisse de -9%

Résilience de la marge d'EBITDA

Solidité du bilan

*Free Cash Flow* positif

**Pleinement engagés dans notre stratégie de croissance et de diversification**

Produits

Clients & Géographies

Chaîne d'approvisionnement

Partenariats stratégiques

**Préparation du déploiement de notre modèle opérationnel avec un potentiel de**

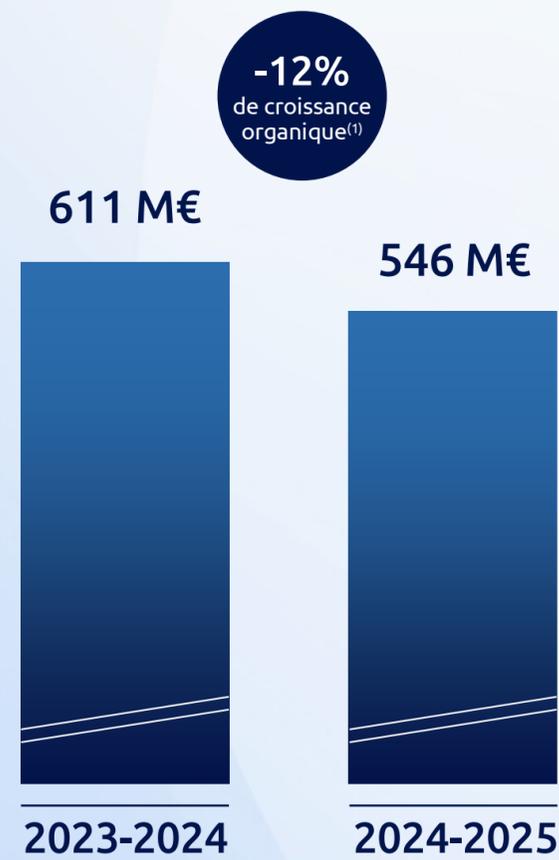
Chiffre d'affaires x2

Levier opérationnel important

Amélioration du *Free Cash Flow*

# LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2024-2025 REFLÈTE DES DYNAMIQUES DIFFÉRENTES AU SEIN DE NOS DIVISIONS

REVENU 2024-2025 : 891 M€, EN BAISSSE DE -9% SUR UN AN



(1) À taux de change et périmètre constants



# PROFITABILITÉ, GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE ET BILAN

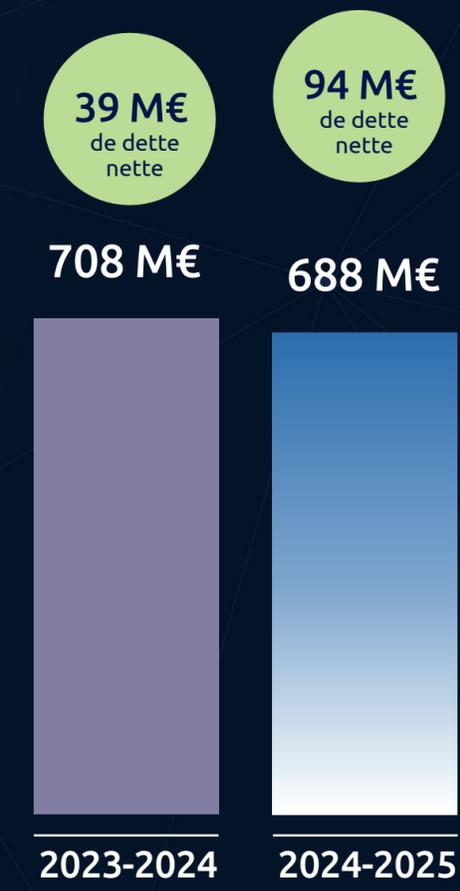
## Marge d'EBITDA résiliente<sup>(1)</sup>



## Amélioration des flux de trésorerie générés par l'activité



## Bilan solide (Trésorerie et équivalents de trésorerie)



(1) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs immobilisés, charges non monétaires relatives à la rémunération en actions, provisions pour dépréciation de l'actif courant, provisions pour risques et charges, et résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

# PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025-2026

COMPTE TENU D'UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INCERTAIN ET HAUTEMENT VOLATIL, SOITEC RETIRE TOUTE PERSPECTIVE COMMUNIQUÉE AU MARCHÉ

**CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2026 ATTENDU EN BAISSÉ DE 20%, PAR RAPPORT À L'ANNÉE DERNIÈRE, DUE À L'ARRÊT DES SUBSTRATS IMAGER-SOI**

## LE T1 2025-2026 DEVRAIT REFLÉTER

- Poursuite de la correction significative des stocks de RF-SOI chez les clients
- Faiblesse du marché automobile
- Forte dynamique *Edge & Cloud AI* compensée par l'arrêt progressif de l'Imager-SOI (chiffre d'affaires Imager SOI au T1 2024-2025 : 25 millions de dollars)

**ALLOCATION DISCIPLINÉE DU CAPITAL ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT AGILE**

**CAPEX 2025-2026 RÉDUIT À ~150 M€ (230 M€ EN 2024-2025)**

- Maximiser l'utilisation des actifs en rendant notre empreinte industrielle plus flexible et adaptable

## FINANCEMENT

- L'obligation convertible de 325 M€ (maturité : le 1<sup>er</sup> octobre 2025) ne sera probablement pas être convertie
- Soitec a l'intention de se refinancer partiellement (pour ~2/3 du montant) avec des instruments non dilutifs, et pour ~1/3 avec de la trésorerie disponible

**MODÈLE DE RENTABILITÉ POUR 2025-2026 POUR GARANTIR DES MARGES RÉSILIENTES**

## TAUX DE CHANGE

- €/€ : 1,10 (~75 % de l'exposition nette couverte à environ 1,10)
- Variation de 5 centimes du taux €/€ : 150 points de base d'impact sur les marges d'EBITDA / EBIT

## LEVIERS DE MARGE

- Renforcement de la maîtrise des coûts
- Maintien de l'investissement en R&D

## DÉCOMPOSITION DU COÛT DES VENTES POUR 2024-2025

- 70-75 % Coûts variables
- 25-30 % Coûts fixes

# NAVIGUER DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

EN SE CONCENTRANT SUR LES PARAMÈTRES SOUS NOTRE CONTRÔLE EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



## TENDANCES MACRO

VOLATILITÉ MACROÉCONOMIQUE

INCERTITUDES GÉOPOLITIQUES

CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉGLEMENTATIONS ET DROITS DE DOUANE



## TENDANCES MARCHÉS

CROISSANCE MODÉRÉE DES VENTES DE  
SMARTPHONES AVEC DAVANTAGE D'INNOVATION  
(CONNECTIVITÉ, *EDGE AI*, IMAGEUR)

ADOPTION CONTINUE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE  
ET DE LA NUMÉRISATION DES VÉHICULES

ACCÉLÉRATION DE LA PUISSANCE DE CALCUL  
POUR LES APPLICATIONS EDGE ET CLOUD

ACCÉLÉRATION DE L'ÉLECTRIFICATION POUR  
SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



# ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE DE PRODUITS



Nouveaux matériaux

InP

Imager-SOI Next-Gen

GaN epi / SmartGaN

DÉVELOPPER LA PROCHAINE  
GÉNÉRATION DE STANDARDS  
DE L'INDUSTRIE

LNOI

SmartSiC™

Photonics-SOI

POI

FD-SOI

Power-SOI

RF-SOI

STANDARDS ÉTABLIS  
POUR LES SMARTPHONES,  
L'AUTOMOBILE ET LES  
CENTRES DE DONNÉES

+ LICENCES / MONÉTISATION DES BREVETS

# MODÈLE OPÉRATIONNEL SOITEC



## TRAJECTOIRE DE CROISSANCE

### MARCHÉ ADRESSABLE SOITEC

Les grandes mégatendances technologiques stimulent une demande massive pour les substrats avancés

**~5 M** → **~12 M**  
wafers / an<sup>(1)</sup> 2030      wafers / an<sup>(1)</sup> 2030

### CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Expansion au-delà des communications mobiles et au-delà du RF-SOI

**~1 Md\$** → **x2**  
2024-2025      Modèle opérationnel



## AMÉLIORATION DE LA PROFITABILITÉ

### MARGE BRUTE

Augmentation du levier opérationnel

**32 %** → **~38 %**  
2024-2025      Modèle opérationnel

### MARGE D'EBIT

Absorption des coûts de R&D / ventes  
Maîtrise des frais généraux, administratifs et commerciaux

**15 %** → **~25 %**  
2024-2025      Modèle opérationnel



## RENFORCEMENT DE LA GÉNÉRATION DE TRÉSORERIE

### CAPEX / CHIFFRE D'AFFAIRES

Modération des CAPEX et allocation des ressources vers les segments à forte croissance

**22 %** → **~15 %**  
FY25      Modèle opérationnel

### ROCE

Amélioration de la profitabilité, gestion du besoin en fonds de roulement et modération des CAPEX

**7 %** → **~20 %**  
FY25      Modèle opérationnel

# MESSAGES CLÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Dans un environnement complexe, la performance de l'exercice 2024-2025 reflète**

Chiffre d'affaires en baisse de -9%

Résilience de la marge d'EBITDA

Solidité du bilan

*Free Cash Flow* positif

**Pleinement engagés dans notre stratégie de croissance et de diversification**

Produits

Clients & Géographies

Chaîne d'approvisionnement

Partenariats stratégiques

**Préparation du déploiement de notre modèle opérationnel avec un potentiel de**

Chiffre d'affaires x2

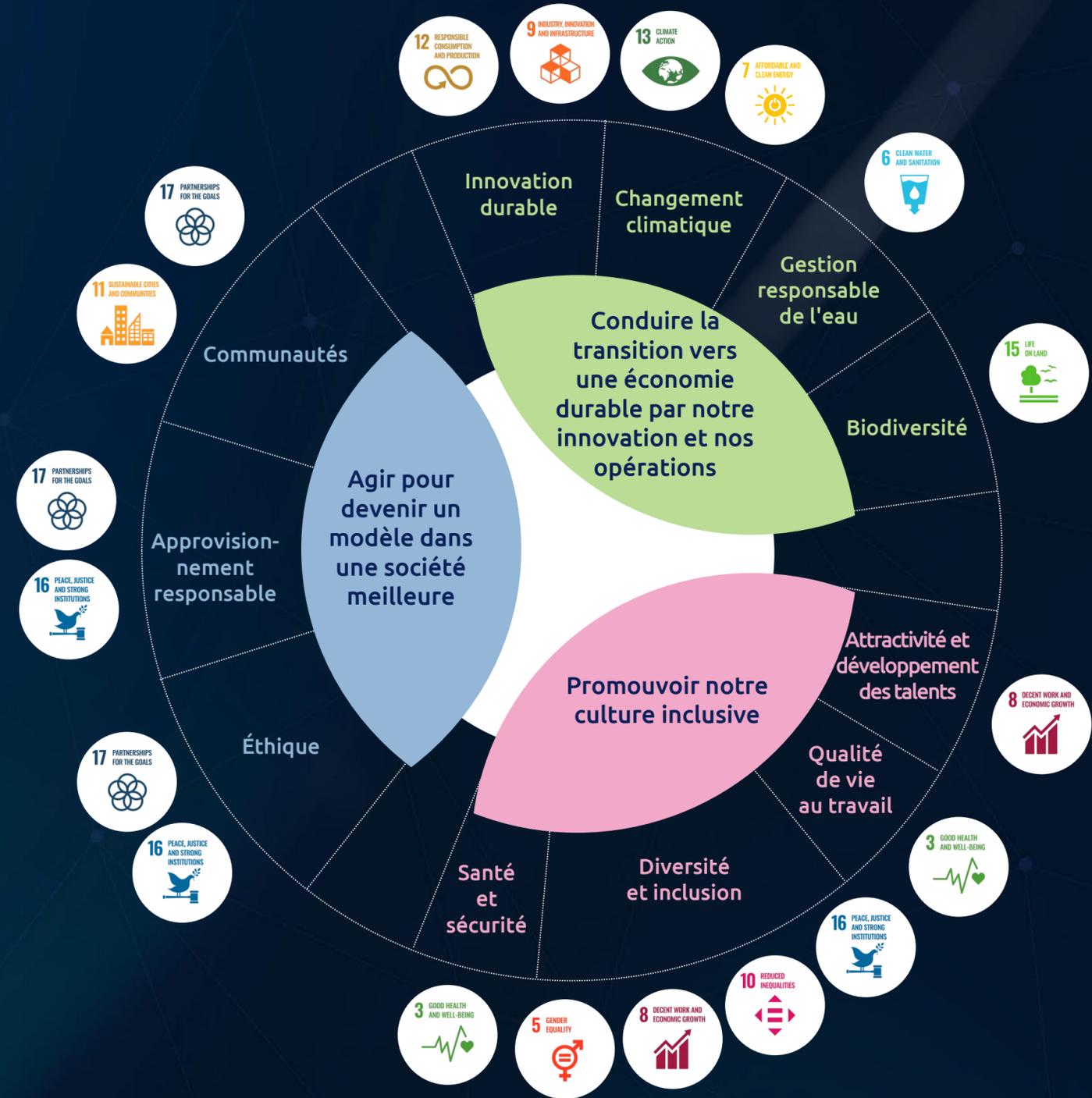
Levier opérationnel important

Amélioration du *Free Cash Flow*

# STRATÉGIE DE DURABILITÉ

Pierre Barnabé – Directeur Général

Nous sommes le **terreau innovant** de technologies intelligentes et économes en énergie, qui transforment durablement nos vies quotidiennes”





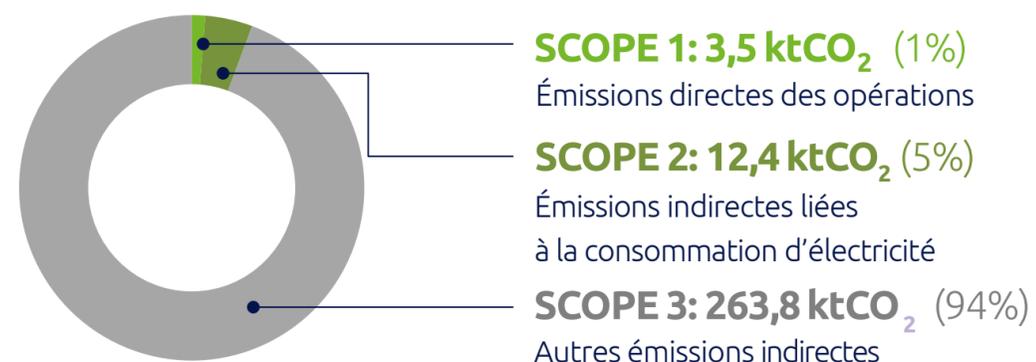
CONDUIRE LA  
TRANSITION VERS  
UNE ÉCONOMIE  
DURABLE  
PAR NOTRE  
INNOVATION ET  
NOS OPÉRATIONS

## AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

### NOTRE FEUILLE DE ROUTE DE DÉCARBONATION



### INVENTAIRE DES GES 2024<sup>(1)</sup>



(1) Market-based

### RÉALISATIONS

**5 GWh de consommation de gaz naturel en moins** sur l'année grâce à l'installation de pompes à chaleur sur les sites de Bernin 3 et Bernin 4

**5 GWh de consommation électrique en moins** grâce à la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie sur le site de Pasir Ris, pour un investissement d'environ 5 millions d'euros

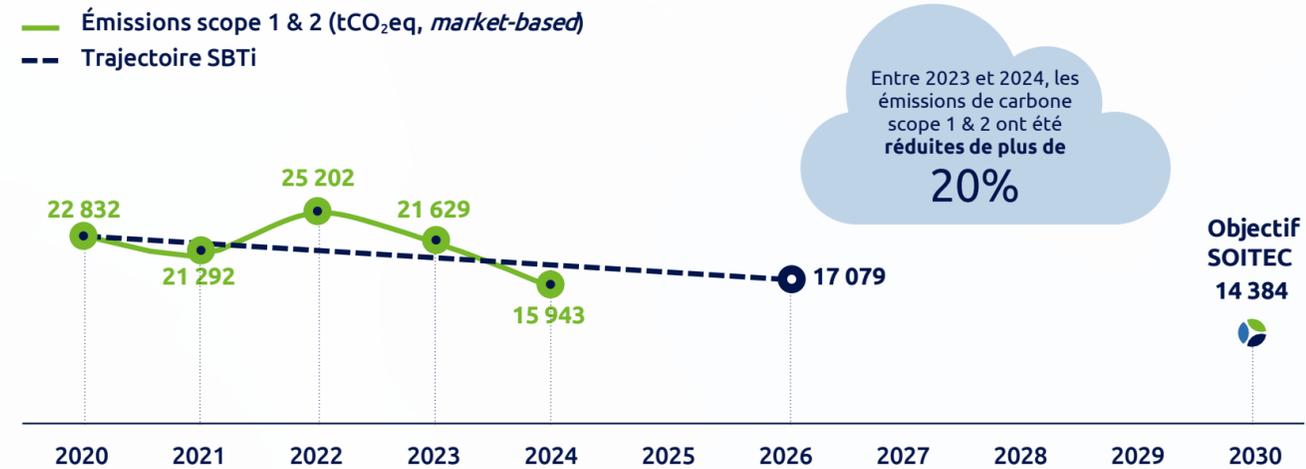
**50% d'électricité verte fournie au site de Pasir Ris en 2024**, avec un objectif de 100% pour l'année 2030



CONDUIRE LA  
TRANSITION VERS  
UNE ÉCONOMIE  
DURABLE  
PAR NOTRE  
INNOVATION ET  
NOS OPÉRATIONS

# AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

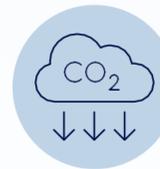
## OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SCOPE 1 & 2 ATTEINT AVEC 2 ANS D'AVANCE



## ACTIONS CLÉS SCOPE 3



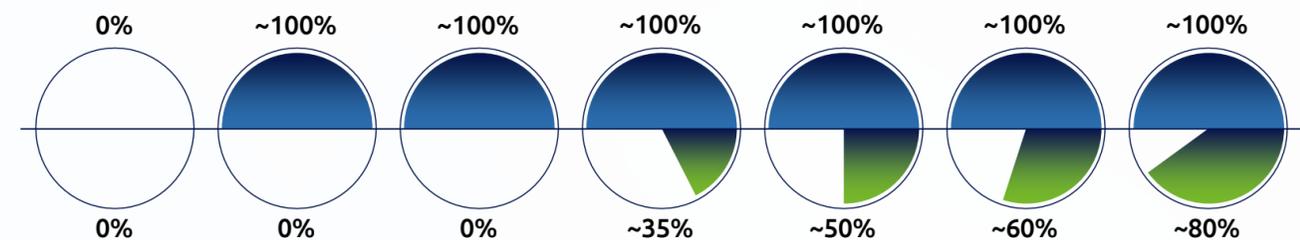
Les part des clients qualifiés pour le **fret maritime** est attendue à 50 % en 2025-2026



Plus de 80 % de nos fournisseurs stratégiques partagent et pilotent une **feuille de route de décarbonation**

## APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE BAS-CARBONE SÉCURISÉ

### ÉLECTRICITÉ HYDRAULIQUE EN FRANCE



### ÉNERGIE VERTE À SINGAPOUR

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026

# UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU POUR SOUTENIR NOTRE CROISSANCE



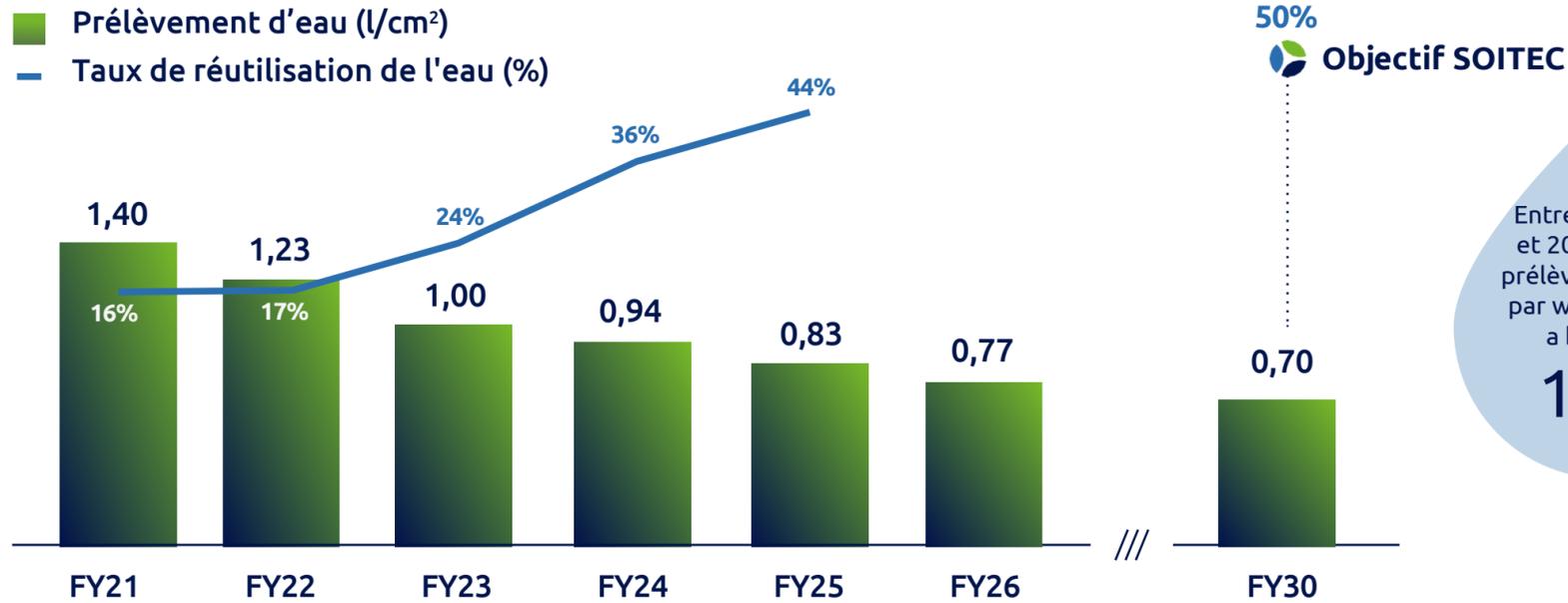
CONDUIRE LA  
TRANSITION VERS  
UNE ÉCONOMIE  
DURABLE  
PAR NOTRE  
INNOVATION ET  
NOS OPÉRATIONS



**-50%**

DE CONSOMMATION D'EAU PAR  
UNITÉ DE PRODUCTION D'ICI 2029-  
2030 PAR RAPPORT À 2020-2021

## PRÉLEVEMENT D'EAU ET TAUX DE RÉUTILISATION



Entre 2023-2024  
et 2024-2025, le  
prélèvement d'eau  
par wafer produit  
a baissé de  
**12%**





PROMOUVOIR  
NOTRE  
CULTURE  
INCLUSIVE



VISER LA PARITÉ FEMMES-HOMMES

36% → ≥40%  
2024-2025                      Objectif 2029-2030

PROPORTION DE FEMMES DANS LE GROUPE

26% → ≥30%  
2024-2025                      Objectif 2029-2030

POURCENTAGE DE POSTES *SENIOR*  
*MANAGEMENT* OCCUPÉS PAR DES FEMMES



FAIRE DE SOITEC  
UN EMPLOYEUR  
ATTRACTIF  
POUR SOUTENIR  
NOTRE  
CROISSANCE

20%

DE PROMOTIONS  
INTERNES SUR  
L'EXERCICE  
2024-2025

PARTAGER LES  
FRUITS DE LA  
CROISSANCE  
AVEC L'ENSEMBLE  
DE NOS  
COLLABORATEURS

100%

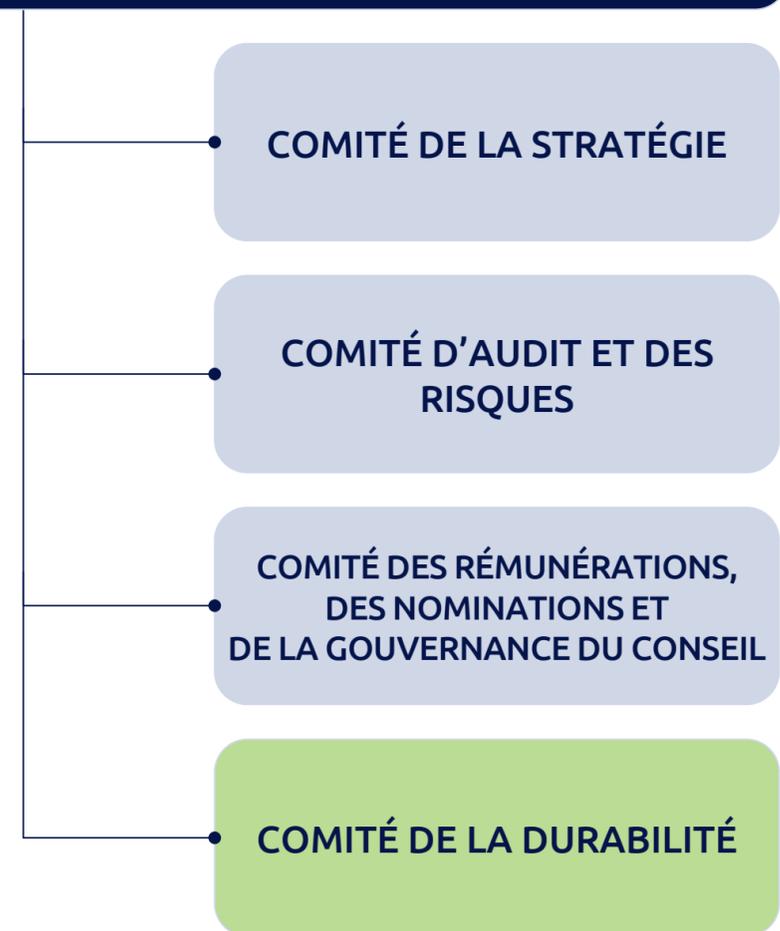
D'EMPLOYÉS  
ÉLIGIBLES AU  
PLAN  
D'ACTIONS  
GRATUITES DE  
PERFORMANCE



AGIR POUR  
DEVENIR UN  
MODÈLE  
DANS UNE  
SOCIÉTÉ  
MEILLEURE

## GOVERNANCE ESG AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

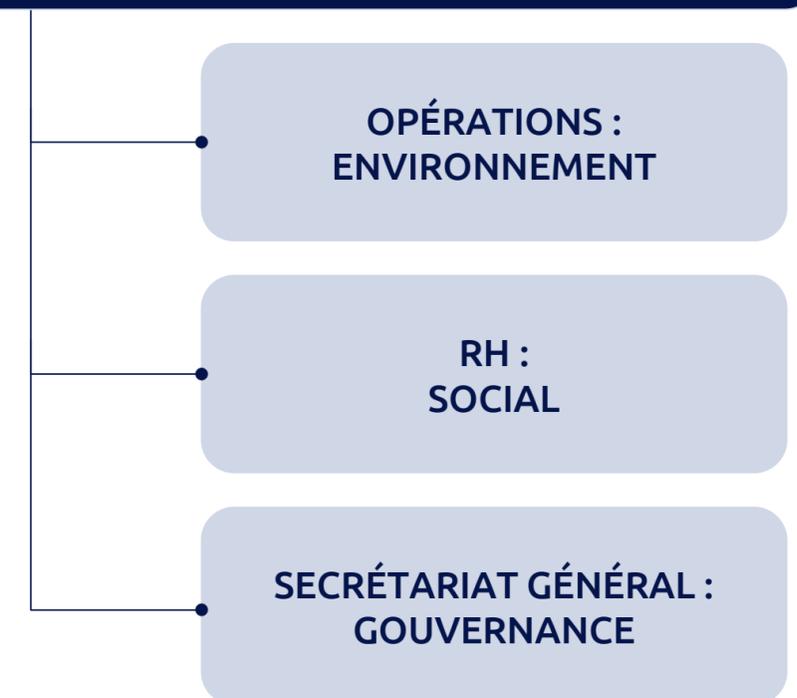
### CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Président du Comité d'Audit et des Risques et la Présidente du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil sont tous les deux membres du Comité de la Durabilité.

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Pilotage stratégique de la durabilité par le Comité Exécutif*



Comité de pilotage de la durabilité (*Sustainability Steering Committee*), avec la Directrice de la Communication Groupe, la Secrétaire Générale, la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Adjoint en charge des Opérations et de la Qualité, qui analyse les objectifs, résultats et plans d'action de durabilité.

# ÉTATS FINANCIERS 2024-2025

**Albin Jacquemont** – Directeur Financier

# RÉSULTATS FINANCIERS 2024-2025

## COMPTE DE RÉSULTAT

**891 M€** CHIFFRE D'AFFAIRES

-9% vs 2023-2024

**33,5%** MARGE <sup>(1)(2)</sup> D'EBITDA

-0,5 pt de % vs 2023-2024

**136 M€** RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

-35% vs 2023-2024

**2,57 €** BPA

-49% vs 2023-2024

## FLUX DE TRÉSORERIE

**202 M€** FLUX GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ<sup>(1)</sup>

vs 165 M€ en 2023-2024

**230 M€** CAPEX<sup>(3)</sup>

vs 276 M€ en 2023-2024

**+26 M€** FREE CASH FLOW<sup>(4)</sup>

vs -43 M€ en 2023-2024

## BILAN

**1,6 Md€** CAPITAUX PROPRES

vs 1,5 Md€ fin mars 2024

**688 M€** TRÉSORERIE DISPONIBLE

vs 708 M€ fin mars 2024

**94 M€** DETTE NETTE

vs 39 M€ fin mars 2024

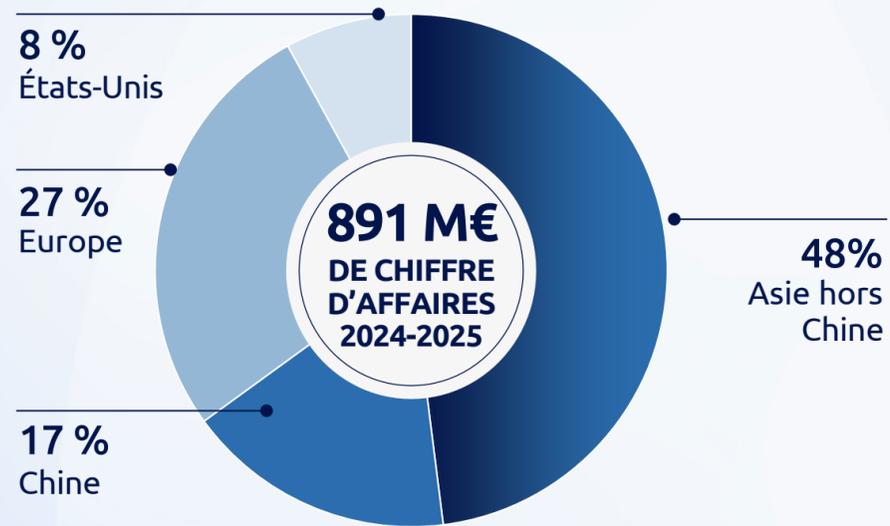
(1) Des activités poursuivies

(2) L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs immobilisés, charges non monétaires relatives à la rémunération en actions, provisions pour dépréciation de l'actif courant, provisions pour risques et charges, et résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Marge d'EBITDA = EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires.

(3) Décaissements liés aux équipements et aux frais de développement capitalisés. Décaissements d'investissement (Capex) incluant les équipements financés par crédit-bail et les intérêts financiers perçus.

(4) Ensemble des flux de trésorerie générés par l'activité, après prise en compte des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.

# DES PERFORMANCES DE REVENUS CONTRASTÉES SELON LES DIVISIONS



M€	2024-2025	2023-2024	% de variation <small>en données publiées</small>	% de variation <small>à périmètre et change constants</small>	% revenue 2024-2025
Communications mobiles	546	611	-11 %	-12 %	~61 %
Automobile & Industrie	129	163	-21 %	-22 %	~15 %
Edge & Cloud AI	216	204	+6 %	+11 %	~24 %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>891</b>	<b>978</b>	<b>-9 %</b>	<b>-9 %</b>	<b>100 %</b>

## COMMUNICATIONS MOBILES : -12 %

- Baisse des revenus RF-SOI due à la correction d'inventaires en cours chez les clients directs
- Forte croissance des ventes POI avec des volumes plus élevés grâce à l'augmentation du nombre de clients en production
- Revenus FD-SOI en hausse, portés par des *design wins* chez les *OEM* et une pénétration dans les applications de communications par satellite

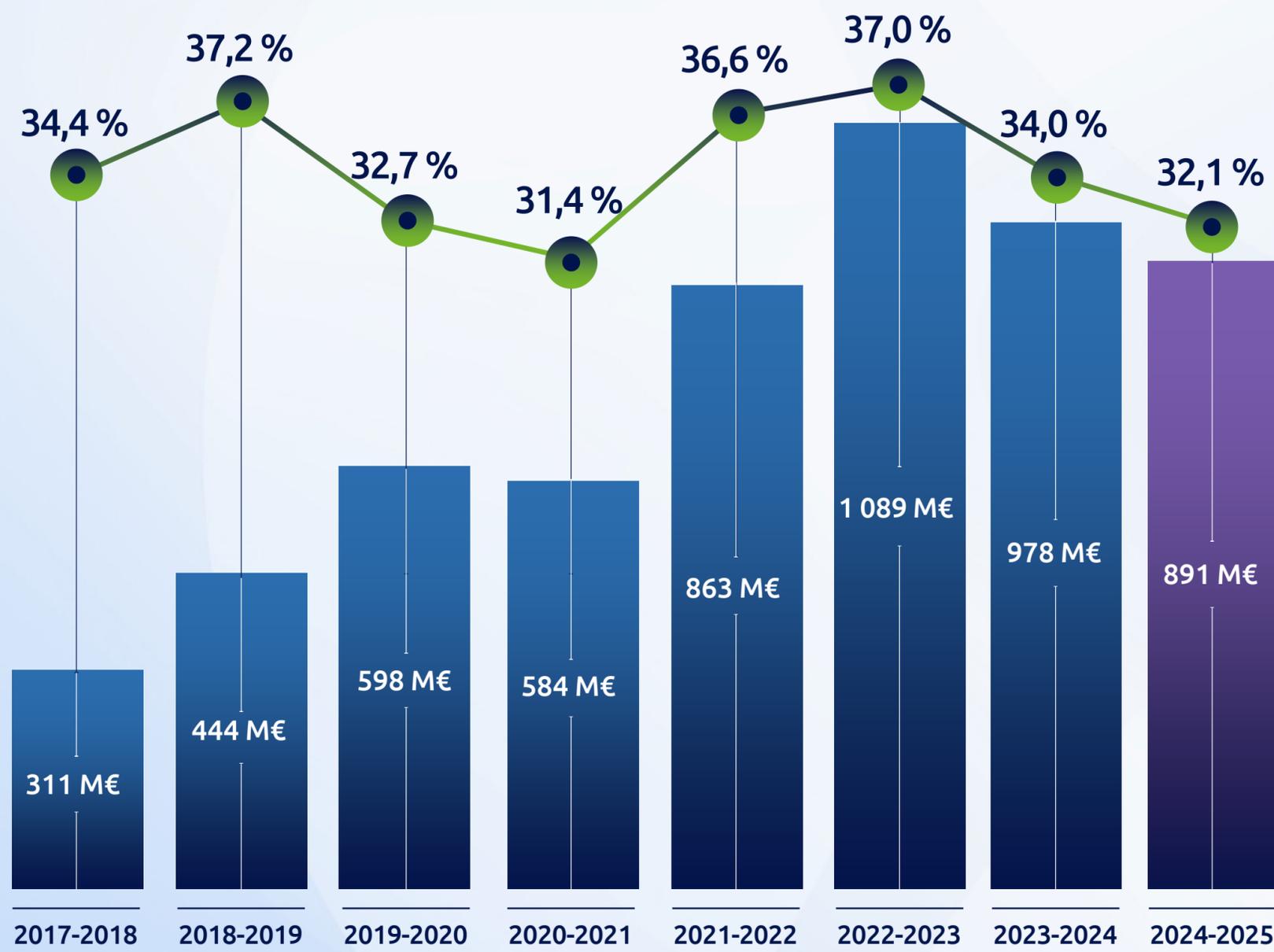
## AUTOMOBILE & INDUSTRIE : -22 %

- Croissance des revenus FD-SOI portée par l'adoption dans les microcontrôleurs automobiles, les systèmes radar et les solutions de connectivité sans fil
- Baisse des revenus Power-SOI en raison de la faiblesse du marché automobile
- Baisse des revenus SmartSiC™ liée à une adoption des véhicules électriques plus lente que prévu et à des cycles de qualification des clients plus longs qu'initialement anticipé

## EDGE & CLOUD AI : +11 %

- Forte croissance de Photonics-SOI soutenue par des investissements importants dans la chaîne de valeur de l'infrastructure Cloud, avec une adoption croissante en tant que plateforme standard pour les interconnexions optiques à haute vitesse dans les centres de données
- FD-SOI en légère baisse mais restant à un niveau élevé, soutenu par la demande en objets à faible consommation et les applications *Edge AI*
- Retrait progressif de l'Imager-SOI engagé

# MARGE BRUTE ROBUSTE À 32,1 % DANS UN CONTEXTE DE VOLUMES PLUS FAIBLES



● Marge brute (%)  
■ Chiffre d'affaires (M€)

## FACTEURS FAVORABLES À LA MARGE BRUTE ↑

- Gestion efficace des coûts
- Solide performance industrielle
- Subventions (IPCEI)

## FACTEURS DÉFAVORABLES À LA MARGE BRUTE ↓

- Volumes en baisse
- Hausse des charges d'amortissement

# RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT À 15,2 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES REFLÉTANT UN NIVEAU SOUTENU D'INVESTISSEMENT EN R&D

M€	2024-2025	2023-2024	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>891</b>	<b>978</b>	<b>-9%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>286</b>	<b>332</b>	<b>-14%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	32,1%	34,0%	
<b>Dépenses de R&amp;D brutes avant capitalisation</b>	<b>(152)</b>	<b>(137)</b>	<b>+11%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	17,1%	14,0%	
- Dépenses de R&D brutes après capitalisation	(140)	(106)	+32%
- Produits déduits des dépenses de R&D brutes	56	45	+23%
<b>Dépenses de R&amp;D nettes</b>	<b>(85)</b>	<b>(61)</b>	<b>+39%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	9,5%	6,3%	
<b>Frais généraux, administratifs et commerciaux</b>	<b>(65)</b>	<b>(63)</b>	<b>+4%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,3%	6,4%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>136</b>	<b>208</b>	<b>-35%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	15,2%	21,3%	
<b>EBITDA</b>	<b>298</b>	<b>332</b>	<b>-10%</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	33,5%	34,0%	

## BAISSE DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE, DE 21,3 % À 15,2 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

**Investissements soutenus en R&D pour maintenir le leadership SOI et développer des technologies émergentes destinées aux marchés existants et nouveaux**

Dépenses de R&D brutes avant capitalisation en augmentation de 11 %, atteignant 152 M€ (17 % du chiffre d'affaires)

- Dépenses de R&D nette en hausse de 39%
- Hausse des subventions (IPCEI ME/CT)

**Frais généraux, administratifs et commerciaux** en hausse de 4 % avec une gestion rigoureuse des coûts et une base de comparaison défavorable liée à des effets non récurrents sur l'exercice 2023-2024

**Marge d'EBITDA à 33,5 % du chiffre d'affaires**

# RÉSULTAT NET À 10,3 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

M€	2024-2025	2023-2024	Variation
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>136</b>	<b>208</b>	<b>-35 %</b>
- Autres produits et charges d'exploitation	(16)	(3)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>119</b>	<b>205</b>	<b>-42 %</b>
- Charges financières	(7)	(6)	
- Gain net de change	(2)	1	
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>	
- Impôts sur les bénéfices	(19)	(23)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>91</b>	<b>178</b>	<b>-49 %</b>
- Résultat net des activités abandonnées	1	0	
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>92</b>	<b>178</b>	<b>-48 %</b>
- Résultat net de base par action (en €)	2,57	5,00	-49 %
- Résultat net dilué par action (en €)	2,56	4,88	-48 %
<b>Nombre d'actions ordinaires (en millions)</b>	<b>35,7</b>	<b>35,7</b>	
<b>Nombre d'actions ordinaires dilué (en millions)</b>	<b>35,9</b>	<b>37,7</b>	

**Autres charges d'exploitation :** 13 M€ liés à la cession des activités de Dolphin

**Charges financières nettes :** nouveaux financements et 2 M€ de pertes de change

**Taux effectif d'imposition** à 17,4 % (+6.1 pts par rapport à l'an dernier) en raison d'éléments non récurrents

**Baisse du résultat net de 18,2 % à 10,3 %**

# AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DE LA GÉNÉRATION DE FLUX DE TRÉSORERIE

M€	2024-2025	2023-2024
<b>EBITDA<sup>(1)</sup></b>	<b>298</b>	<b>332</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(79)	(142)
<i>Dont stocks</i>	(38)	(19)
<i>Dont clients et comptes rattachés</i>	(30)	(94)
<i>Dont fournisseurs et comptes rattachés</i>	(15)	(45)
<i>Dont autres</i>	4	17
Impôts payés	(17)	(25)
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité<sup>(2)</sup></b>	<b>202</b>	<b>165</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(27)	(48)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(172)	(177)
Autre	24	17
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements<sup>(2)</sup></b>	<b>(176)</b>	<b>(208)</b>
<b>Free Cash Flow<sup>(3)</sup></b>	<b>26</b>	<b>(43)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financements<sup>(2)</sup></b>	<b>(50)</b>	<b>(33)</b>
Effet de la variation des cours des devises	4	(3)
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>(21)</b>	<b>(80)</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DE 202 M€

**EBITDA en baisse compensé par une forte amélioration du besoin en fonds de roulement**

### Variation du besoin en fonds de roulement de 79 M€

- Niveau d'inventaires plus élevé lié à une évolution du mix de la demande client et à la mise en pause de 2 clients
- Augmentation des créances reflétant un mix client défavorable par rapport à l'année dernière
- Aucun acompte exceptionnel versé aux fournisseurs au cours de l'exercice 2024-2025

## FREE CASH FLOW POSITIF DE 26 M€ vs -43 M€ en 2024-2025

### 230 M€ DE CAPEX

- 219 M€ liés à l'extension de l'usine de Singapour, aux investissements en capacité SOI (*refresh y compris*) et POI, ainsi qu'aux équipements industriels (POI) (188 M€ nets de 31 M€ de financements en crédit-bail)
- 11 M€ de R&D capitalisée (SmartSiC™)
- Activités d'investissement nettes des nouveaux contrats de location et des intérêts : 176 M€

(1) Des activités poursuivies. L'EBITDA représente le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs immobilisés, charges non monétaires relatives à la rémunération en actions, provisions pour dépréciation de l'actif courant, provisions pour risques et charges, et résultat de cession d'actif. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité

(2) Des activités poursuivies.

(3) Ensemble des flux de trésorerie générés par l'activité, après prise en compte des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements.

# MAINTIEN D'UN BILAN SOLIDE

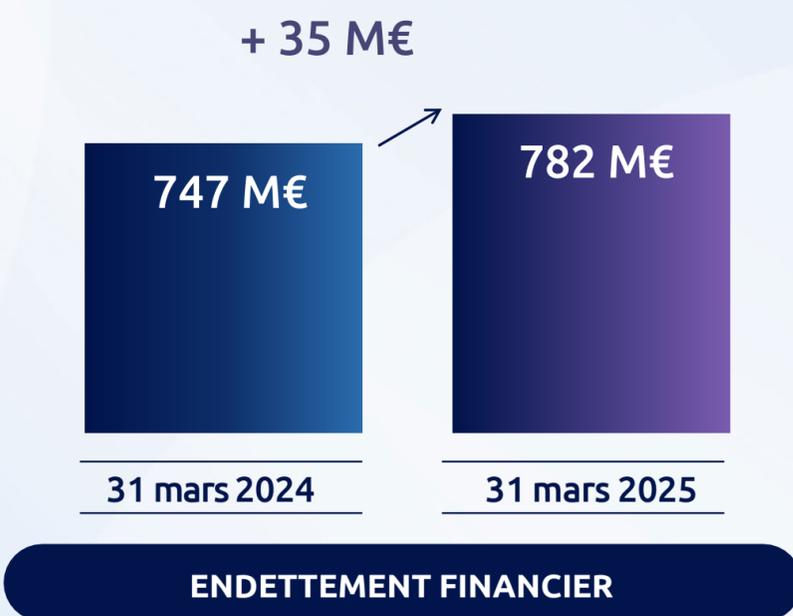
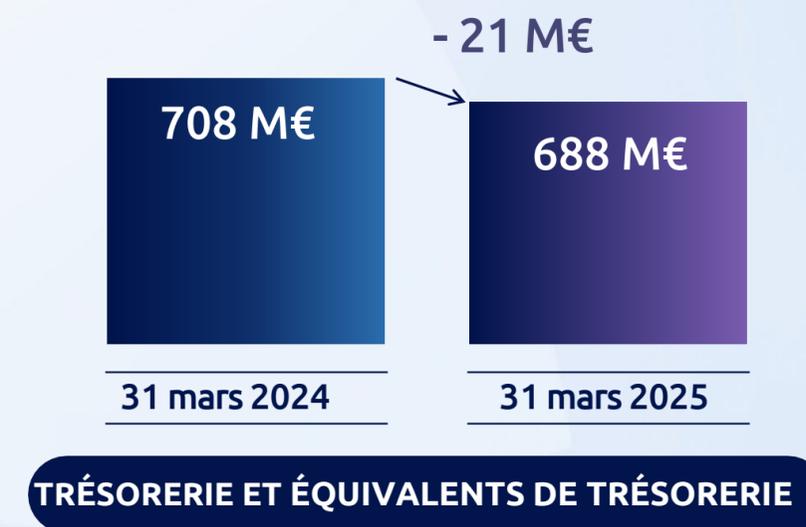
ACTIFS en M€	31 mars 2025	31 mars 2024
Immobilisations incorporelles	130	156
Immobilisations corporelles	1 003	913
Autres actifs non courants	103	89
Actifs d'impôts différés	59	62
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 295</b>	<b>1 220</b>
Stocks	231	209
Clients et comptes rattachés	463	448
Autres actifs courants	131	107
Trésorerie et équivalent de trésorerie	688	708
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 512</b>	<b>1 472</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 807</b>	<b>2 692</b>

PASSIFS en M€	31 mars 2025	31 mars 2024
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 595</b>	<b>1 495</b>
Dettes financières à long terme	375	669
Provisions et autres passifs non courants	94	79
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>469</b>	<b>748</b>
Dettes financières à court terme	406	78
Fournisseurs et comptes rattachés	153	169
Autres passifs courants	185	202
<b>Total des passifs courants</b>	<b>743</b>	<b>449</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>2 807</b>	<b>2 692</b>

## Dettes financières :

- 406 M€ de dettes financières court terme, dont 321 M€ d'obligations convertibles OCEANE 2025 (échéance en octobre 2025)
- 87 M€ de contrat de crédit-bail immobilier de Bernin 4
- 103 M€ de financements d'équipements à Singapour
- 135 M€ de financement auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- 97M € de contrats de crédit-bail (+31 M€ sur l'exercice)

# STRUCTURE FINANCIÈRE SAINE



# PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2025-2026

COMPTE TENU D'UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INCERTAIN ET HAUTEMENT VOLATIL, SOITEC RETIRE TOUTE PERSPECTIVE COMMUNIQUÉE AU MARCHÉ

## CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2026 ATTENDU EN BAISSÉ DE 20%, PAR RAPPORT À L'ANNÉE DERNIÈRE, DUE À L'ARRÊT DES SUBSTRATS IMAGER-SOI

### LE T1 2025-2026 DEVRAIT REFLÉTER

- Poursuite de la correction significative des stocks de RF-SOI chez les clients
- Faiblesse du marché automobile
- Forte dynamique *Edge & Cloud AI* compensée par l'arrêt progressif de l'Imager-SOI (chiffre d'affaires Imager SOI au T1 2024-2025 : 25 millions de dollars)

## ALLOCATION DISCIPLINÉE DU CAPITAL ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT AGILE

### CAPEX 2025-2026 RÉDUIT À ~150 M€ (230 M€ EN 2024-2025)

- Maximiser l'utilisation des actifs en rendant notre empreinte industrielle plus flexible et adaptable

### FINANCEMENT

- L'obligation convertible de 325 M€ (maturité : le 1<sup>er</sup> octobre 2025) ne sera probablement pas être convertie
- Soitec a l'intention de se refinancer partiellement (pour ~2/3 du montant) avec des instruments non dilutifs, et pour ~1/3 avec de la trésorerie disponible

## MODÈLE DE RENTABILITÉ POUR 2025-2026 POUR GARANTIR DES MARGES RÉSILIENTES

### TAUX DE CHANGE

- €/€ : 1,10 (~75 % de l'exposition nette couverte à environ 1,10)
- Variation de 5 centimes du taux €/€ : 150 points de base d'impact sur les marges d'EBITDA / EBIT

### LEVIERS DE MARGE

- Renforcement de la maîtrise des coûts
- Maintien de l'investissement en R&D

### DÉCOMPOSITION DU COÛT DES VENTES POUR 2024-2025

- 70-75 % Coûts variables
- 25-30 % Coûts fixes

# MESSAGES CLÉS

## FINANCE

Accélération de la diversification  
de notre modèle court-terme  
pour atténuer la volatilité  
conjoncturelle liée au marché

Préparer le Groupe à la  
prochaine reprise

Un modèle flexible et agile qui  
sécurise marges et générations  
de trésorerie dans un  
environnement incertain

Un modèle opérationnel qui  
offre un potentiel de revenus  
doublé, un levier opérationnel  
et une génération accrue de  
*free cash flow*

# GOUVERNANCE

**Frédéric Lissalde** – Président du Conseil d'administration

# Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024-2025

# PRÉSIDENTICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PÉRIODE TRANSITOIRE AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025



**Christophe Gégout**  
Président du Conseil d'administration pendant la période de transition du 23 juillet 2024 au 28 février 2025

## Assemblée Générale du 23 juillet 2024

- À la suite du départ d'Eric Meurice, Christophe Gégout a assuré la fonction de Président du Conseil d'administration par intérim à compter de l'Assemblée générale du 23 juillet 2024.
- Le 20 novembre 2024, le Conseil d'administration a nommé Frédéric Lissalde Président du Conseil d'administration **avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2025**.



**Frédéric Lissalde**  
Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025

# COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Frédéric Lissalde  
Président



Christophe Gégout



Françoise Chombar



Laurence Delpy  
représentant le  
FSP



Maude Portigliatti



Delphine  
Segura Vaylet



Shuo Zhang

## ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS



Pierre Barnabé  
Directeur Général

## ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Wissème Allali



Samuel Dalens représentant  
Bpifrance Participations



François Jacq représentant  
CEA Investissement



Didier Landru



Kai Seikku



Satoshi Onishi

## CHIFFRES CLÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024-2025

42%  
de femmes

58%  
de membres indépendants

5  
nationalités

54 ans  
âge moyen des  
administrateurs

7  
réunions

90%  
d'assiduité

Président du Comité de la Stratégie

Présidente du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil

Président du Comité d'Audit et des Risques

Présidente du Comité de la Durabilité

# EXPERTISE TRANSVERSALE ET COMPLÉMENTAIRE DES ADMINISTRATEURS

	DIRECTION GÉNÉRALE	FINANCE	RH	INTERNATIONAL	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	INDUSTRIE DU SEMICONDUCTEUR	TMT	SECTEURS APPLICATIFS	R&D
FRÉDÉRIC LISSALDE	●			●	●		●			●	●
PIERRE BARNABÉ	●		●	●	●	●	●	●	●		●
WISSÈME ALLALI						●	●	●	●		
BPIFRANCE PARTICIPATIONS (SAMUEL DALENS)		●		●	●		●	●	●		
CEA INVESTISSEMENT (FRANÇOIS JACQ)	●	●		●	●	●	●	●	●		●
FRANÇOISE CHOMBAR	●	●		●	●	●	●	●	●	●	
FSP (LAURENCE DELPY)	●	●		●	●		●		●		
CHRISTOPHE GÉGOUT	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●
DIDIER LANDRU						●	●	●	●		●
SATOSHI ONISHI	●			●	●		●	●	●		
MAUDE PORTIGLIATTI	●			●	●		●		●	●	●
DELPHINE SEGURA VAYLET			●	●		●	●	●		●	●
KAI SEIKKU	●	●		●	●	●	●	●	●		
SHUO ZHANG	●	●		●	●	●	●	●	●	●	

# LES 4 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Supervise l'exactitude et la fiabilité des comptes

<b>80 %</b>	<b>5</b>	<b>91 %</b>
de membres indépendants*	réunions	d'assiduité

## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE DU CONSEIL

Formule des recommandations sur la rémunération et la succession des membres du Conseil et des Comités

<b>75 %</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>
de membres indépendants*	réunions	d'assiduité

## COMITÉ DE LA DURABILITÉ

Analyse et propose des directives sur les questions de durabilité

<b>75 %</b>	<b>4</b>	<b>100 %</b>
de membres indépendants*	réunions	d'assiduité

## COMITÉ DE LA STRATÉGIE

Définit et revoit régulièrement la stratégie de Soitec

<b>58 %</b>	<b>4</b>	<b>89 %</b>
de membres indépendants*	réunions	d'assiduité

Le 26 mars 2025, le Conseil d'administration a décidé de ne pas nommer d'Administrateur Référent.

\* Incluant le Président du Conseil d'administration et excluant les Administrateurs représentant les salariés

# PRINCIPAUX SUJETS DISCUTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025

## STRATÉGIE

- Activité du Groupe (produits, marchés, organisation)
- Opportunités potentielles de fusions et acquisitions
- Stratégie de la Société pour les cinq années à venir

## AUDIT ET RISQUES

- Cartographie des risques
- Cybersécurité
- Contrôle interne
- Programme de rachat d'actions pour les besoins du contrat de liquidité
- Conventions conclues par la Société
- Taux de réalisation des objectifs de performance financiers des plans d'attribution gratuite d'actions de performance

## RÉMUNÉRATIONS, NOMINATIONS ET GOUVERNANCE DU CONSEIL

- Politique de diversité de la Société en termes d'égalité professionnelle et salariale
- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres non exécutifs du Conseil d'administration
- Plans de succession
- Composition du Conseil d'administration et évaluation annuelle de son fonctionnement
- Indépendance du Conseil d'administration
- Composition du Comité Exécutif et conditions de départ ou de nomination des membres du Comité Exécutif
- Attribution gratuite d'actions de performance (Directeur Général & collaboratrices et collaborateurs du Groupe)
- Conditions de performance des plans d'attribution gratuite d'actions de performance
- Revue du règlement intérieur du Conseil et de ses Comités
- Revue des recommandations en matière de gouvernance et des retours des investisseurs à l'issue des roadshows gouvernance

## DURABILITÉ

- Plan stratégique en matière de durabilité
- Mise en œuvre du plan des affaires éthiques
- La revue de nouvelles exigences imposées par la directive CSRD et de la double matérialité des risques du Groupe

# ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PENDANT L'EXERCICE 2024-2025

## CONCLUSIONS

- De nombreuses améliorations identifiées l'an dernier ont déjà été mise en œuvre et il existe désormais une base solide sur laquelle des améliorations continues pourront être apportées année après année.
- Le Conseil et les Comités travaillent de manière beaucoup plus collaborative avec une meilleure connexion avec le Comité Exécutif
- La période de transition a été bien gérée au sein du Conseil, du Comité Stratégique et du Comité d'Audit et des Risques
- L'organisation d'une première session exécutive du Conseil a été jugée très utile pour mieux comprendre la contribution individuelle de chaque membre.
- La recomposition des Comités, la revue de leurs missions respectives et la revue du règlement intérieur lors du Conseil d'administration du 26 mars 2025, sont notamment des signes de mise en œuvre des recommandations issues du travail d'évaluation du Conseil.

# Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2025-2026

# CALENDRIER DU RENOUVELLEMENT ÉCHELONNÉ ET ÉQUILIBRÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## AG 2025

- Bpifrance Participations (Samuel Dalens)
- CEA Investissement (François Jacq)
- Fonds Stratégique de Participations (Laurence Delpy)
- Kai Seikku

## AG 2026

- Pierre Barnabé
- Christophe Gégout
- Maude Portigliatti
- Delphine Segura Vaylet

## AG 2027

- Frédéric Lissalde
- Françoise Chombar
- Zhuo Zhang
- Wissème Allali (administratrice représentant les salariés)
- Didier Landru (administrateur représentant les salariés)

# PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 (Résolutions n° 4, 5 et 6)



**Bpifrance Participations**  
(représenté par *Samuel Dalens*)  
Non indépendant

- 92 % d'assiduité
- Il apporte au Conseil sa solide expérience dans la finance et le capital-investissement ainsi que son expertise en matière de stratégie *clean tech*.
- 2 autres mandats dans des sociétés cotées.
- Si ce renouvellement de mandat est approuvé, Bpifrance Participations continuera à siéger, en la personne de Samuel Dalens, au Comité de la Stratégie, au Comité d'Audit et des Risques et au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil.



**CEA Investissement**  
(représenté par *François Jacq*)  
Non indépendant

- 64 % d'assiduité
- Il apporte au Conseil sa très grande expérience, notamment de supervision de projets liés aux sciences climatiques, en matière de décarbonation de l'énergie, de sobriété numérique et de développement de nouvelles technologies.
- 1 autre mandat dans une société cotée.
- Si ce renouvellement de mandat est approuvé, CEA Investissement continuera à siéger au Comité de la Stratégie.
- Le 23 mai 2025, François Jacq a été nommé PDG du Centre National d'Etudes Spatiales – CNES. Le CEA est en train d'organiser sa succession au Conseil d'administration de Soitec.



**Fonds Stratégique de Participations**  
(représenté par *Laurence Delpy*)  
Indépendant

- 100 % d'assiduité
- Outre sa bonne connaissance des activités de la Société, elle apporte au Conseil son expertise de gestion et son expérience internationale.
- Si ce renouvellement de mandat est approuvé, le FSP continuera, en la personne de Laurence Delpy, à assurer la présidence du Comité de la Durabilité et à siéger au Comité de la Stratégie et au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil.

# PROPOSITION DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES L'ASSEMBLEE

## ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Frédéric Lissalde  
Président



Christophe Gégout



Françoise Chombar



Laurence Delpy  
représentant le  
FSP



Maude Portigliatti



Delphine  
Segura Vaylet



Shuo Zhang

## ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS

### ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Wissème Allali



Didier Landru



Pierre Barnabé  
Directeur Général



Samuel Dalens représentant  
Bpifrance Participations



Satoshi Onishi



François Jacq représentant  
CEA Investissement

## CHIFFRES CLÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025-2026

45%  
de femmes

64%  
de membres indépendants

4  
nationalités

54 ans  
âge moyen des  
administrateurs

 Président du Comité de la Stratégie

 Présidente du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Conseil

 Président du Comité d'Audit et des Risques

 Présidente du Comité de la Durabilité

# RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

**Delphine Segura Vaylet** – Présidente du Comité des Rémunérations,  
des Nominations et de la Gouvernance du Conseil

# Éléments de rémunération de l'exercice 2024-2025 (ex-post)

# RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2024-2025, À L'EXCLUSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT, MONTANT BRUT (Résolution n° 7)

**MONTANT TOTAL  
ATTRIBUÉ**

**737 178 €**

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2024:

- 100 % de la rémunération des administrateurs est allouée au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil d'administration et du/des Comité(s) dont ils sont membres.
- La participation aux réunions par un moyen de télécommunication (conférence téléphonique ou vidéoconférence) est considérée comme équivalente à la participation physique.
- Les frais de déplacement engagés par les administrateurs à l'occasion de l'exercice de leur mandat sont remboursés par la Société, sur présentation de justificatifs.

# RÉMUNÉRATION D'ÉRIC MEURICE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 23 JUILLET 2024, POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANT BRUT (Résolution n° 8)

## RÉMUNÉRATION FIXE

**71 720 € \***

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2024 :

- Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.
- Il ne bénéficie d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle, d'attribution d'actions de performance, d'indemnité de départ ou d'une contrepartie à un engagement de non-concurrence, ni de rémunération en contrepartie de son mandat.
- Il peut prétendre au remboursement de tous frais de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

\* Ce montant est calculé au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> avril au 23 juillet 2024) sur la base d'une rémunération fixe annuelle de 230 000 euros.

# RÉMUNÉRATION DE CHRISTOPHE GÉGOUT, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION DU 23 JUILLET 2024 AU 28 FÉVRIER 2025, POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANT BRUT (Résolution n° 9)

## RÉMUNÉRATION FIXE

**139 731 € \***

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2024 :

- Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.
- Il ne bénéficie d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle, d'attribution d'actions de performance, d'indemnité de départ ou d'une contrepartie à un engagement de non-concurrence, ni de rémunération en contrepartie de son mandat.
- Il peut prétendre au remboursement de tous frais de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

\* Ce montant est calculé au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice (du 23 juillet 2024 au 28 février 2025) sur la base d'une rémunération fixe annuelle de 230 000 euros.

# RÉMUNÉRATION DE FRÉDÉRIC LISSALDE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MARS 2025 POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANT BRUT (Résolution n° 10)

## RÉMUNÉRATION FIXE

**23 333 € \***

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale 2024 :

- Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.
- Il ne bénéficie d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle, d'attribution d'actions de performance, d'indemnité de départ ou d'une contrepartie à un engagement de non-concurrence, ni de rémunération en contrepartie de son mandat.
- Il peut prétendre au remboursement de tous frais de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

\* Ce montant est calculé au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice (depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025) sur la base d'une rémunération fixe annuelle de 280 000 euros.

# RÉMUNÉRATION DE PIERRE BARNABÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, POUR L'EXERCICE 2024-2025, MONTANTS BRUTS (Résolution n° 11)

## RÉMUNÉRATION FIXE

**530 000 €**

## RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

**318 000 €** (60 % de niveau d'atteinte des objectifs) :

- Objectifs financiers : 0 %
- Objectifs stratégiques : 60 %
- x0 multiplicateur : pas d'amélioration de la note ESG attribuée par MSCI (de A à A)

## RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME

**1 145 885 €** (soit 11 640 actions de performance)

## RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

**14 692 €** (au titre du Plan d'Epargne Retraite Obligatoire- PERO)

## AVANTAGES DE TOUTE NATURE

**35 209 €** (mise à disposition d'un véhicule et d'un logement de fonction, cotisations versées au titre de l'assurance perte emploi GSC)

Aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur ni aucune rémunération exceptionnelle ne lui a été attribuée ou versée au titre de l'exercice 2024-2025. Par ailleurs, aucune rémunération ne lui a été versée ou attribuée par des sociétés contrôlées par la Société.

# Politiques de rémunération pour l'exercice 2025-2026 (ex-ante)

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2025-2026, MONTANT BRUT (Résolution n° 12)

**RÉMUNÉRATION FIXE ACTUELLE**

**280 000 €**



**RÉMUNÉRATION FIXE PROPOSÉE**

**280 000 €**

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2025-2026, MONTANTS BRUTS (Résolution n° 13)

## MONTANT TOTAL ALLOUÉ

**820 000 €** (inchangé depuis son approbation par l'Assemblée Générale du 26 juillet 2022)

## RÉMUNÉRATION

(basée sur un taux d'assiduité de 100 % sur l'ensemble des réunions de l'exercice)

### Siège au sein du Conseil d'administration

46 000 €

### Siège au sein d'un Comité

13 000 €

### Présidence d'un Comité

(Cette somme s'ajoute à la somme perçue par l'administrateur concerné au titre de son siège au sein dudit Comité)

17 000 €

## PRINCIPES

- Tous les administrateurs perçoivent une rémunération au titre de leur mandat, à l'exception du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des administrateurs représentant les salariés
- La rémunération des administrateurs est répartie au prorata de leur présence effective aux réunions du Conseil d'administration et du/des Comité(s) dont ils sont membres

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 2025-2026 (Résolution n° 14)

**27 mai 2025**

## Décision du Conseil d'administration

Renouvellement de la confiance en Pierre Barnabé,  
dont le mandat expirera en 2026

- Augmentation de 10% de la rémunération fixe
- Attribution supplémentaire d'actions de performance
- Possibilité de rémunération exceptionnelle

**25 juin 2025**

## Décision du Conseil d'administration

A la demande de Pierre Barnabé, les discussions sur les changements de sa politique de rémunération seront reportées sur l'exercice 2026-2027

Non appliquée

Non mise en oeuvre

Non mise en oeuvre

# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2025-2026, TENANT COMPTE DU CONSEIL DU 25 JUIN 2025 (Résolution n° 14)

## RÉMUNÉRATION FIXE

**530 000 € (montant brut)**

## RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

**Jusqu'à un maximum de 165 % de sa rémunération fixe**

## RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME

**Jusqu'à un maximum de 250 % de sa rémunération fixe**

## RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

**Plan PERO**

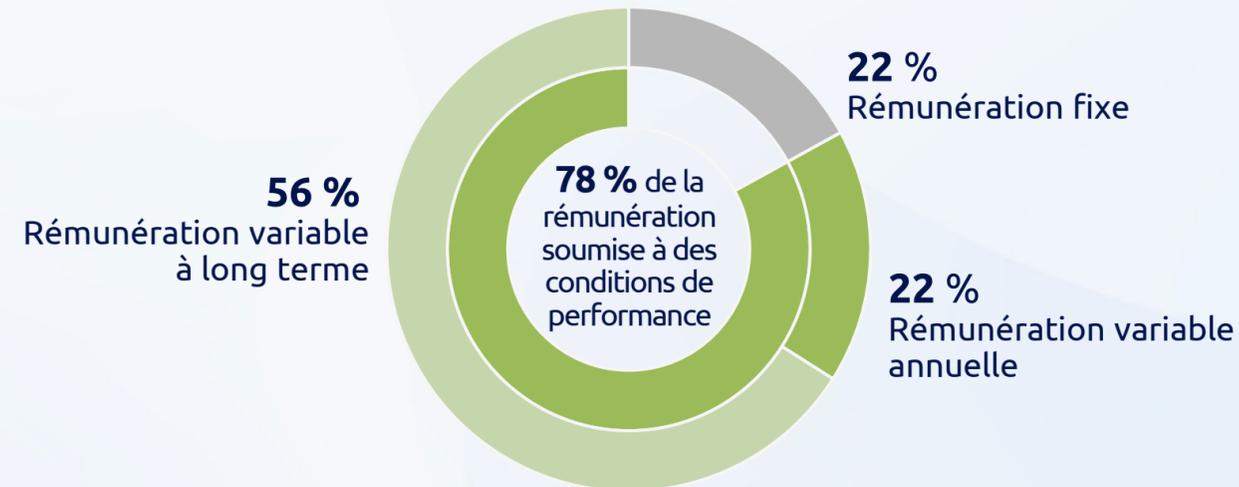
## AVANTAGES DE TOUTE NATURE

**Véhicule et logement de fonction, assurance de perte d'emploi privée**

*En cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, Pierre Barnabé pourrait bénéficier d'une indemnité de dispense de préavis, une indemnité de départ contraint et une indemnité de non-concurrence.*

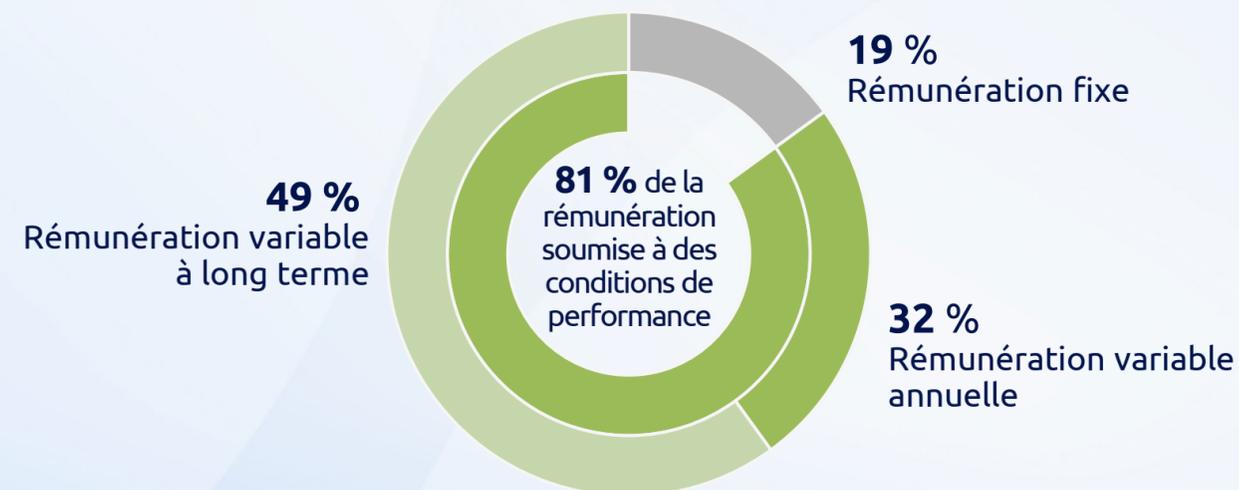
# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2025-2026, TENANT COMPTE DU CONSEIL DU 25 JUIN 2025 (Résolution n° 14)

## PROPOSITION DE STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION 2025-2026 À LA CIBLE, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Structure de rémunération inchangée par rapport à l'exercice 2024-2025

## PROPOSITION DE STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION 2025-2026 AU MAXIMUM, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



# POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2025-2026, RÉMUNÉRATION VARIABLE TENANT COMPTE DU CONSEIL DU 25 JUIN 2025 (Résolution n° 14)

## RÉMUNÉRATION VARIABLE A COURT TERME

	Poids	Sur-performance
Chiffre d'affaires	20%	30%
EBITDA	20%	30%
Free cash flow (après contrats de leasing et intérêts [IFRS])	20%	30%
<b>Objectifs financiers</b>	<b>60%</b>	<b>90%</b>
Innovation (pipeline d'innovation, brevets, recherche)	8%	12%
Enjeux commerciaux pour chaque division	8%	12%
Ressources Humaines (bien-être au travail, plan de succession du Comité Exécutif, rétention)	8%	12%
ESG (% de femmes dans l'encadrement supérieur [4 %], développement des talents [4 %], changement climatique [4 %], eau [4 %])	16%	24%
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>40%</b>	<b>60%</b>
<b>Critère de majoration de la part variable (diversification)</b>	<b>+10% du sous-total</b>	<b>+10% du sous-total</b>
<b>Total</b>	<b>110%</b>	<b>165%</b>

## RÉMUNÉRATION VARIABLE A LONG TERME

Les critères seront les suivants:

- Chiffre d'affaires (25%)
- EBIT introduit en 2024 et remplaçant l'EBITDA (20%)
- TSR (30% au lieu de 20%) comparé à la médiane des TSR des composants de l'indice Stoxx Europe Total Market Semiconductors
- Critères de durabilité inchangés (diversité et inclusion, changement climatique, feuille de route sur le stress hydrique, formation des employés au code de conduite et à la cybersécurité) (25%)

Montant maximum pour le Directeur Général :  
250% de sa rémunération fixe

Plan de 3 ans

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Benjamin Malherbe** – Représentant Ernst & Young Audit  
**Laurent Genin** – Représentant KPMG S.A.

---

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport spécial sur les conventions réglementées
- Rapport de certification des informations en matière de durabilité
- Rapport sur la réduction du capital
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes
- Rapport sur l'émission actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise



# Questions & Réponses

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

**Emmanuelle Bely** – Secrétaire du Conseil d'administration  
et Secrétaire de l'Assemblée Générale

# Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Résolutions n° 1 à 3

# Approbation des comptes de la Société et affectation du résultat

### Résolution n° 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

- Bénéfice de **41 847 411,20 euros**

### Résolution n° 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

- Bénéfice net (part du Groupe) de **91 836 milliers d'euros**

### Résolution n° 3

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

- **2 832 euros** à la réserve légale qui sera portée à **7 145 292,40 euros**
- Le solde de **41 844 579,20 euros** au poste « Report à nouveau », qui sera porté à **881 256 100,02 euros**

## Résolutions n° 4 à 6

# Proposition de renouvellement de mandats au sein du Conseil d'administration

### Résolution n° 4

Renouvellement du mandat d'administrateur de Bpifrance Participations pour une durée de trois ans

### Résolution n° 5

Renouvellement du mandat d'administrateur CEA Investissement pour une durée de trois ans

### Résolution n° 6

Renouvellement du mandat d'administrateur du Fonds Stratégique de Participations pour une durée de trois ans

## Résolutions n° 7 à 11

# Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024-2025

## (say on pay ex post)

### Résolution n° 7

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce

### Résolution n° 8

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 à Éric Meurice, Président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2024

### Résolution n° 9

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 à Christophe Gégout, Président du Conseil d'administration par intérim à compter de l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2024 et jusqu'au 28 février 2025

### Résolution n° 10

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 à Frédéric Lissalde, Président du Conseil d'administration à compter du 1er mars 2025

### Résolution n° 11

Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 à Pierre Barnabé, Directeur Général

## Résolutions n° 12 à 14

### Politiques de rémunération des mandataires sociaux (*say on pay ex ante*)

Résolution n° 12

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

Résolution n° 13

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Résolution n° 14

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général

## Résolution n° 15

# Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

### **Objectifs principaux :**

- Contrat de liquidité
- Attribution ou cession d'actions dans le cadre de dispositifs d'actionnariat salarié (options, actions gratuites, épargne salariale)
- Couverture de plans d'attribution d'actions ou d'options
- Conservation d'actions en vue d'opérations (paiement, échange)
- Annulation d'actions
- Mise en œuvre de pratiques de marché admises

### **Prix d'achat maximum :**

- 140 € par action (hors frais d'acquisition)

### **Plafond :**

- 5 % du capital social à la date de chaque rachat, soit à titre indicatif 1 786 352 actions (sur la base du capital au 27 mai 2025)

### **Validité de l'autorisation :**

- 18 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2024 dans sa 17<sup>e</sup> résolution.

# Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## Résolution n° 16

**Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, jusqu'à un maximum de 10 %**

**Plafond :**

- En capital social = 10 % pendant la période de 24 mois précédant l'annulation (y compris les actions faisant l'objet de ladite annulation)

**Validité de l'autorisation :**

- 18 mois

Prive d'effet l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2024 dans sa 21<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 17

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société**

### **Plafonds :**

- **En capital = 35 millions d'euros**
- **Plafond global pour toutes les délégations de compétence avec maintien et suppression du droit préférentiel des actionnaires.**
- En titres de créance = 500 millions d'euros

### **Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 20<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 18

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par offre au public autre que celle visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

### **Plafonds :**

- **En capital = 7 millions d'euros**
- **Sous-plafond global pour toutes les délégations de compétence avec suppression du droit préférentiel des actionnaires.**
- En titres de créance = 500 millions d'euros

### **Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 21<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 19

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

**Plafonds :**

- En capital = 7 millions d'euros
- En titres de créance = 500 millions d'euros

**Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 22<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 20

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées**

**Plafonds :**

- En capital = 7 millions d'euros
- En titres de créance = 500 millions d'euros

**Validité de l'autorisation :**

- 18 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2024 dans le cadre de la 18<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 21

# Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale

### **Plafonds :**

- 15 % de l'émission initiale, et au même titre que l'émission initiale, et
- le (ou les) plafond(s) prévu(s) dans la résolution utilisée pour l'émission initiale

### **Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 24<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 22

# Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération d'apports en nature constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

### Plafonds :

- En capital = 7 millions d'euros (et dans la limite de 10 % du capital social)
- En titres de créance = 500 millions d'euros

### Validité de l'autorisation :

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 26<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 23

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société**

**Plafonds :**

- En capital = 7 millions d'euros
- En titres de créance = 500 millions d'euros

**Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 28<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 24

# Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise

### **Plafonds :**

- le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices et
- 35 millions d'euros

### **Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Hors période d'offre publique.

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 25 juillet 2023 dans sa 27<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 25

**Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers**

**Plafonds :**

- En capital social = 710 000 euros
- En titres de créances = 500 millions d'euros

**Validité de l'autorisation :**

- 26 mois

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 23 juillet 2024 dans sa 19<sup>e</sup> résolution.

## Résolution n° 26

# Modification de l'article 15 (Délibérations du Conseil) des statuts de la Société

en vue de se conformer aux nouvelles dispositions des articles L.22-10-3-1 et L. 225-37 du code de commerce, telles que modifiées par la loi "attractivité", afin de clarifier les modalités des décisions du conseil d'administration prises par voie de consultation écrite et de prévoir la possibilité pour tout administrateur de s'opposer à l'utilisation de la procédure de consultation écrite.

### ANCIENNE RÉDACTION

#### Article 15 – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

« [...] »

4 – Nonobstant toute disposition contraire, le Conseil d'administration pourra également prendre des décisions par voie de consultation écrite des administrateurs dans les conditions fixées par la réglementation applicable. »

### NOUVELLE RÉDACTION

#### Article 15 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

« [...] »

4 – Nonobstant toute disposition contraire, le Conseil d'administration pourra également prendre des décisions par voie de consultation écrite des administrateurs dans les conditions, **notamment de délais et de forme (y compris, le cas échéant, électronique), fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.**

**Tout administrateur pourra s'opposer au recours à la consultation écrite, dans le délai prévu par sa convocation. »**

## Modification de l'article 11 (Franchissement de seuil) des statuts de la Société

en vue de passer de 3 % à (i) 1 % du capital et des droits de vote jusqu'à 10 % et (ii) 3 % au-delà, avec un délai de publication passant de 15 jours calendaires à 4 jours de bourse.

### ANCIENNE RÉDACTION

#### Article 11 – FRANCHISSEMENT DE SEUIL

« Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société est tenu d'en informer, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette déclaration doit également être faite lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus mentionné. En outre, elle devra également préciser le nombre d'actions déjà émises ou de droits de vote qu'elle peut acquérir ou céder en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L. 2337 du Code de commerce. Le non-respect de déclarations de franchissements de seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce sur demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3 % du capital ou des droits de vote de la Société. »

### NOUVELLE RÉDACTION

#### Article 11 – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

« Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit et en tenant compte des cas d'assimilation prévus par la législation applicable aux franchissements de seuils légaux, une fraction égale à (i) un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote jusqu'à 10 %, puis, (ii) au-delà de 10 %, trois pour cent (3 %) du capital ou des droits de vote, ou un multiple de ces fractions, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société dans un délai de quatre (4) jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, informer la Société du nombre total d'actions ou de titres donnant accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qu'elle détient, seule ou indirectement ou encore de concert. Pour les franchissements de seuils résultant d'une acquisition ou d'une cession en Bourse, le délai de quatre (4) jours commence à compter du jour de la négociation des titres et non de leur livraison. Les obligations déclaratives qui précèdent s'imposent également, dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'intermédiaire inscrit, pour le compte de propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile, tel que celui-ci est défini par les dispositions du Code civil, sur le territoire français, auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte. En cas de défaut ou d'irrégularité de cette obligation d'information et à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble trois pour cent (3 %) du capital ou des droits de vote, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant, à toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

# Résolution n° 28

## Mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions légales

**Article 15 – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

**Article 21 – RÉUNION DES ASSEMBLÉES**

**Article 23 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Article 24 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Article 31 – TRANSFORMATION**

MERCI

s<sup>o</sup>itec